



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contractuels

Question écrite n° 73935

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la décision du Gouvernement de recruter 20 000 « emplois de vie scolaire » d'ici à la fin de l'année. Elle constate que le dispositif des « aides-éducateurs » instauré sous la mandature précédente, après avoir été vilipendé et démantelé, est ainsi remis au goût du jour, cette décision prouvant l'opportunité du dispositif initié par le gouvernement Jospin et confirme les besoins criants de personnels dans les établissements scolaires. Pour autant se pose la question de la formation organisée pour les personnes recrutées. En effet, alors que les aides-éducateurs bénéficiaient d'une formation organisée par les rectorats, aucune précision réelle n'est apportée sur la formation dont bénéficieront les emplois de vie scolaire. Par ailleurs, alors que les contrats emploi jeune pouvaient aller jusqu'à une durée de cinq ans, ces nouveaux contrats seront d'une durée maximale de deux ans et pourront même être limités à six mois. Aussi, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour que ce dispositif ne soit pas la porte ouverte à une nouvelle précarité au sein de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'urgence pour l'emploi, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche recrute des emplois vie scolaire en faveur des écoles et des établissements du second degré, pour soutenir les équipes éducatives. Ces recrutements répondent à la volonté du Gouvernement de renforcer la présence d'adultes dans les locaux scolaires. Ces emplois ont été conçus pour offrir à leurs bénéficiaires une situation professionnelle temporaire leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle et de poursuivre un projet professionnel d'insertion, le cas échéant en vue d'une qualification ou d'une validation des acquis. D'ici au 31 décembre 2005, 45 000 emplois vie scolaire seront recrutés par les établissements scolaires à partir des propositions faites par les services de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) pour assurer notamment les missions d'assistance administrative aux directeurs d'école, d'aide à la scolarisation des élèves handicapés, à l'accueil et à l'encadrement des élèves, à la gestion documentaire, à l'utilisation des nouvelles technologies, à l'animation des activités culturelles, artistiques ou sportives. Ces postes s'ajoutent aux 56 600 assistants d'éducation et surveillants et aux 1 500 assistants pédagogiques en poste dans les établissements scolaires à la rentrée. Les services du ministère chargé de l'éducation nationale et ceux de l'ANPE, en lien avec les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelles (DRTÉFP), favorisent par une démarche volontaire de concertation, tant au niveau national qu'au niveau local, la synergie de leurs moyens respectifs, en vue de la réalisation d'un projet professionnel par les bénéficiaires des emplois vie scolaire. Les deux parties s'entendent notamment pour que soient mises en place des prestations de service en matière de suivi et de formation. Ainsi, les établissements du second degré et les services déconcentrés de l'éducation nationale (inspection académique, rectorat) organisent une formation préqualifiante des personnels recrutés sur les emplois vie scolaire par une adaptation à l'emploi, un accompagnement et par une offre de stages. En complément des actions mises en place par les services de l'éducation nationale, l'ANPE assure aux personnels recrutés sur ces emplois l'accès aux dispositifs

de formation et un accompagnement de droit commun (prestations d'aide à la définition du projet personnel et d'accompagnement renforcé vers l'emploi, bilan de compétences approfondis, bilan de compétences en milieu professionnel...). L'ensemble de ces actions est conforme à la mobilisation exceptionnelle décidée par le Premier ministre et propre à atteindre tous les objectifs du dispositif emplois vie scolaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73935

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8644

Réponse publiée le : 3 janvier 2006, page 80